



PRÉVOYANCE PRO*

Protégez votre avenir !

La mutuelle des gens heureux

Santé - Prévoyance - Retraite - Prévention - Habitation



La protection
adaptée à
votre régime
professionnel.

Protégez votre
avenir et celui de
vos proches.

Le groupe **Mutuelles du Soleil, associé à Generali**, vous propose le produit **La Prévoyance Pro** qui apporte une réponse aux besoins de chaque Travailleur Non Salarié. Cette protection sociale est adaptée aux carences de chacun des régimes obligatoires.

◆ **Des garanties adaptées à votre régime obligatoire**

Vos garanties s'ajustent parfaitement aux montants et délais de prise en charge propres à votre régime obligatoire.

◆ **Des prestations forfaitaires**

Les montants sont choisis lors de l'adhésion au contrat : les prestations ne tiennent compte ni de votre revenu au moment de l'arrêt de travail, ni des prestations versées par votre régime obligatoire. Ainsi, vous êtes assuré de les percevoir en totalité.

◆ **Des montants de garanties et de prestations revalorisés chaque année**

Les montants choisis lors de l'adhésion au contrat sont revalorisés selon l'évolution du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale. Les rentes de conjoint, rentes éducation, indemnités journalières ou rentes d'invalidité sont revalorisées selon l'évolution du point AGIRC**.

◆ **L'exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail prolongé**

Vos cotisations sont remboursées à partir du 91^{ème} jour de l'arrêt de travail et jusqu'à la reprise de votre activité.

◆ **Cotisations déductibles dans le cadre de la loi Madelin**

Dans la limite du plafond prévu à l'article 154 bis du Code Général des Impôts.

**La revalorisation s'effectue dans la limite des disponibilités du fonds de revalorisation.

***Montants définis en fonction de la profession.

**PRÉVOYANCE
PRO,**
Une solution adaptée à tous



La **Prévoyance Pro** vous permet de définir votre **niveau de protection idéal**, en s'ajoutant aux garanties déjà couvertes par vos régimes obligatoires.



◆ Capital décès

À la suite d'un décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie, votre famille peut se trouver démunie ; le versement d'un capital constitue une réponse efficace. Vous souscrivez un capital décès d'un montant de votre choix avec un maximum de **1 200 000 €** (décès toutes causes), avec la possibilité de doublement du capital en cas de décès par accident.

◆ Rente d'éducation

Préparez l'avenir de vos enfants dès maintenant en prévoyant le financement de leurs études. Grâce à une rente d'un montant maximum de **1 000 €/mois** par enfant jusqu'à 28 ans au plus tard et en cas de poursuite d'études supérieures, vos enfants pourront continuer leur scolarité et garder leur niveau de vie.

◆ Rente de conjoint

Mettre votre conjoint à l'abri de tout souci financier : voilà une priorité satisfaite si vous veniez à disparaître. Une rente d'un montant maximum de **5 000 €/mois** est versée à votre conjoint pendant toute sa vie.

◆ Protection du revenu / Revenu de remplacement

En cas d'arrêt de travail temporaire, les prestations des régimes sociaux obligatoires sont souvent trop faibles, voire inexistantes. Dès aujourd'hui, pensez à percevoir un revenu complémentaire. Percevez jusqu'à **750 €/jour***** d'indemnités.

◆ Invalidité

Une période d'indemnisation temporaire ne se termine malheureusement pas toujours par une reprise d'activité. Vous pouvez être déclaré invalide et avoir encore besoin d'un complément de revenus. Continuez à percevoir jusqu'à **22 500 €/mois***** de revenus.

◆ Frais professionnels

Votre train de vie et celui de votre famille est préservé grâce aux indemnités journalières que Generali vous verse. La garantie « frais professionnels » vous permet de prendre en charge les frais de votre entreprise jusqu'à **500 €/jour***** d'indemnités. La durée de garantie est de 1 an ou 3 ans, au choix de l'assuré.

Pour rester en contact



En agence, liste sur Mutuellesdusoleil.fr



Sur le **site Mutuellesdusoleil.fr**



Par **téléphone au 04 91 12 40 00** et les **lignes directes des agences** disponibles sur Mutuellesdusoleil.fr



Via **l'appli mobile** Mutuelles du Soleil disponible sur



(pour les adhérents en contrat santé)



<https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/>



<https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/>



Et pour être encore plus proche de VOUS...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur Mutuellesdusoleil.fr, cadre « Votre espace privé » !

